



Groupe Front National

Conseil municipal du 26 juin 2017

Délibération n° 2016-125 Compte administratif 2016

Intervention de Michel Chassier

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Le compte administratif 2016 illustre parfaitement la situation des collectivités locales en France, avec des recettes de fonctionnement qui diminuent de 1 667 000 euros alors que les dépenses de fonctionnement, malgré tous les efforts, y compris sur le personnel, ne diminuent que de 657 000 euros.

La réduction de la DGF va encore se poursuivre, même si en 2017 elle ne sera que de moitié, au-delà nous sommes dans l'incertitude : stabilisation ou nouvelle méthode de calcul ?

En même temps les recettes fiscales, y compris compensations sont en légère baisse (- 0,9%) ce qui ne fait que traduire la situation générale de la ville sur le plan démographique, économique et social.

La population locale au sens de l'INSEE diminue encore légèrement à 47 486 habitants contre 47 867 en 2015, même si ce chiffre est parfois discuté.

Or notre fiscalité est basée sur les ménages, et la récente présentation des données d'un bilan social de la ville de Blois confirme une évolution sur laquelle nous avons alerté déjà en 2008, et ne laisse pas présager pour les années à venir le retour à un dynamisme des recettes.

D'autant plus que nous avons déjà des taux élevés, nous l'avons dit régulièrement, et même si vous nous répondez qu'ils s'appliquent sur des bases faibles, le produit des impositions directes par habitant est toutefois supérieur au produit des villes comparables de 12%, soit un différentiel de 69 € par habitant.

Ce différentiel existe aussi avec les communes environnantes, ce qui explique le choix d'une majorité des accédants à la propriété de quitter Blois.

L'autre élément de ces départs de population restant bien sûr la qualité de vie prise au sens large, en particulier le souhait légitime de pouvoir vivre en paix, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce qui explique aussi que dans certains quartiers on voit des propriétaires modestes céder leur appartement ou leur pavillon à 50% de sa valeur d'achat.

Tout cela laisse augurer des difficultés pour l'avenir.

Pour en revenir à l'analyse du compte administratif, le résultat de ce qui vient d'être dit c'est bien sûr la diminution de l'épargne brute et de notre capacité de désendettement.

En ce qui concerne l'investissement, vous affichez une dépense par habitant supérieure aux villes de la même strate, mais nous serions en-dessous sans le PRU, nous le constaterons dans les années à venir.

La forte diminution des recettes d'équipement et la hausse consécutive du besoin de financement est particulièrement préoccupante, même si le recours à l'emprunt est atténué par l'utilisation du fonds de roulement à hauteur de 1,8 millions d'euros, tout en rappelant qu'il n'avait pu être reconstitué en 2015 que par un recours à l'emprunt supérieur au besoin de financement.

Enfin nous devons être conscients que nous entrons à nouveau dans une période d'incertitude.

La loi NOTRe a redéfini les compétences des différents échelons territoriaux, d'une façon d'ailleurs contestable, mais elle n'a pas été accompagnée d'une réforme des finances locales.

Sans doute le ministre de l'Economie qui a signé cette loi, n'a-t-il pas eu le courage d'entreprendre cette réforme, qui demanderait un homme d'Etat digne de Colbert, Vauban ou Turgot.

Mais à l'époque le ministre n'était qu'un certain Emmanuel Macron, ce qui laisse craindre pour l'avenir.